



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale  
des Territoires  
Service Environnement et Prévention des  
Risques

Vaux-le-Pénil, le 18 juillet 2016

## Relevé de Décisions

<b>Objet</b>	Réseau animateurs Natura 2000 en Seine-et-Marne
<b>Date</b>	20 juin 2016 – Balloy 5 <sup>ème</sup> journée départementale
<b><u>Participants :</u></b>	Voir liste en annexe
<b><u>Excusés :</u></b>	Nathalie DURIEUX, DDT 77 Anne-Marie CHARLE, Présidente des COPIL « Bassée » Audrey GARCIA, ANVL Evelyne MAGNIEZ, Mairie de Saint-Loup-de-Naud
<b><u>Rédacteurs :</u></b>	DDT / SEPR / PFCPMN / Alix REISSER / Roland RODDE
<b><u>Diffusion :</u></b>	Présidents de COPIL Animateurs et structures animatrices Partenaires Natura 2000

## **Présentation de la journée**

Après avoir remercié la municipalité de Balloy et fait un tour de table, la DDT remercie l'ensemble des présents et présente l'ordre du jour. Comme les années précédentes, la DRIEE devrait organiser une journée fin 2016 – début 2017.

## **La gestion des sites Natura 2000**

### **– Points d'actualité**

Loi ALUR : La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR) a provoqué des changements importants en droit de l'urbanisme. Elle a notamment mis fin aux Plans d'Occupation des Sols (POS) devenus caduques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Depuis le 31 décembre 2015, les communes n'ayant pas engagé la révision de leur POS en PLU sont obligées d'appliquer le règlement national d'urbanisme (RNU). Les décisions d'urbanisme sont alors prises par le Préfet au nom de l'État.

Pour les communes ayant engagé une procédure de révision du POS avant le 31 décembre 2015, le POS continue de s'appliquer sous réserve que le PLU soit achevé avant le 27 mars 2017. Aussi, dans les 2 années à venir, beaucoup de projets de PLU vont émerger.

Contrairement au PLU qui délimite un certain nombre de zones (zone urbaine, zone à urbaniser, zone naturelle, zone agricole, ...) et définit le règlement dans chacune d'elles, le RNU supprime tout zonage, y compris le classement en EBC.

Natura 2000 en Seine-et-Marne : L'ensemble des DOCOB a été approuvé et se trouvent en phase animation dont 3 sites pour lesquels l'animation est à renouveler prochainement (désignation structure animatrice et présidence de COPIL) : Le Bois de Vaires-sur-Marne, le Vannetin, le Bois des Réserves, des Usages et de Montgé.

Depuis avril 2016, tous les sites seine-et-marnais sont désormais en ZSC.

Une procédure d'extension de site Natura 2000 a été lancée au printemps 2016 pour « le Petit Morin de Verdélot à Saint-Cyr-sur-Morin ». Les prospections naturalistes menées dans la vallée du Petit Morin ont permis de confirmer la présence de plusieurs habitats d'intérêt communautaire, du sonneur à ventre jaune et du cuivré des marais.

### **– Le programme FEADER 2014-2020**

Le nouveau programme est en place depuis 2015. Le financement de l'animation 2016 sera assuré dans la limite des demandes faites par les structures animatrices.

### **– Contractualisation (contrats, chartes et MAEC)**

Contrats : plusieurs ont été validés lors des réunions de travail DDTs/DRIEE et seront soumis à la région fin 2016. La prochaine réunion entre la DRIEE et les DDTs aura lieu en septembre et d'autres contrats pourront être proposés pour être soumis à la région en 2016.

Aussi, la DDT encourage les animateurs à poursuivre le travail pour faire émerger de nouveaux contrats et présenter ces projets le plus tôt possible. Les plus aboutis pourront être proposés sur les crédits de 2016, les autres en 2017.

Chartes : l'exonération de la TFPNB pour tout signataire est toujours en vigueur.

MAEC : les PAEC ont été ouverts en 2015 et certains ont été redéfinis en 2016 sur volonté de la région pour plus de cohérence. Parmi les 7 territoires Natura 2000 concernés par la campagne 2016, 3 ont été modifiés : Dragon et Vannetin sont désormais intégrés dans un seul territoire avec différents enjeux « Brie-Est », le Petit Morin est désormais intégré dans un seul territoire avec différents enjeux « Vallée du petit Morin », le Loing/Lunain a été agréé pour une année supplémentaire et aucune mesure spécifique « eau » n'est ouverte.

## **La mutualisation des moyens**

### **– Site Internet départemental**

La DDT revient sur l'évolution du site depuis sa création en 2013. Le pilotage est toujours assuré par la DDT. Il est bien consulté et apparaît en premier dans les requêtes sur les moteurs de recherche.

Encore peu de collectivités ont intégré un lien vers le site internet depuis leurs sites, il est donc important de continuer de promouvoir le site départemental lors des rencontres avec les élus.

### **– La gestion administrative**

Conventions financières : la DDT propose de réaliser des conventions financières communes pour plusieurs sites Natura 2000 afin de réduire le temps passé et les coûts pour les démarches administratives.

COPIL et réunions inter-sites : cela avait déjà été évoqué en 2015. La DDT propose de réaliser des COPIL conjoints pour les sites à thématiques similaires afin de ne faire se déplacer les élus et partenaires qu'une fois. La DDT propose d'expérimenter le regroupement pour les sites « carrières » et « Basse Vallée du Loing » et « Rivières du Loing et du Lunain ». Les participants abondent en ce sens.

Fusion des sites : La question de la fusion de sites du 77 avait déjà été abordée en 2015 notamment pour les sites à chiroptères. La DDT a interrogé la direction de l'eau et de la biodiversité sur le sujet et la fusion des trois sites « carrières » du département (Mocpoix, Darvault et Saint-Nicolas) pourrait être faite sans problème, puisqu'il n'y aurait pas de modification des périmètres.

Le département précise que si la fusion se fait, il pourrait toujours porter les suivis scientifiques de la carrière de Mocpoix.

Mutualisation des prestataires pour la gestion des milieux ouverts : La DDT diffusera aux animateurs une base de donnée pour regrouper les informations concernant les différents prestataires (entreprises, agriculteurs, ...) connus pour la réalisation des travaux des contrats Natura 2000.

## **Communication / Valorisation des données scientifiques**

### **– Fiche de présentation des espèces**

Le projet des fiches « espèces » et « habitats » pour compléter les fiches de présentation des sites a été lancé après la journée départementale 2015. Un premier groupe de travail s'était réuni en juillet 2015 afin de définir la liste des espèces et habitats à prioriser, d'identifier le rédacteur de chaque fiche et l'échéance pour leur réalisation.

Compte tenu des charges de travail de chacun, le travail sur ces fiches a finalement peu avancé. La DDT propose de relancer le projet après la période estivale et contactera les animateurs et partenaires concernés.

### **– Les réflexions en cours**

La DDT propose d'élaborer une cartographie de la répartition des espèces et habitats d'intérêt communautaire à l'échelle de la commune pour chaque commune concernée par Natura 2000.

Le département indique qu'il serait intéressant de se rapprocher du CBNBP et Natureparif afin de voir si une cartographie se mettant à jour régulièrement avec possibilités d'appliquer des filtres afin de n'avoir les informations qu'à l'échelle de la commune serait réalisable.

Pro Natura IDF émet l'idée de la réalisation d'un tutoriel pour apprendre à faire les extractions à la commune à partir de CETTIA.

## **Après midi « sciences participatives »**

Les prospections naturalistes de l'après-midi dans la ZPS « à la recherche de la Pie Grièche écorcheur » avec l'appui de la Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne et de l'AGRENABA ont été écourtées en raison des conditions météorologiques. Aucun individu de *Lanius collurio* n'a été observé dans les secteurs prospectés.

## **CONCLUSION**

La DDT remercie une nouvelle fois les participants et donne rendez-vous en 2017 pour une nouvelle journée d'animation du réseau départemental et reste à l'écoute des sujets à débattre ainsi que de la thématique à aborder pour la demi-journée terrain.